

Le 3 juillet 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 3 juillet 2018, de 20 h à 20 h 45 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Dany Chénard, conseiller
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Voirie
 - Soumission- réparation du tablier d'un pont – rang Haute-Ville
 - Soumission – remplacement d'une glissière de sécurité sur chemin de la Grève est.
11. Modification de la date de la séance publique du mois d'août
12. Avis de motion - règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
13. Présentation du projet de règlement # 334 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
14. Soumission – plancher de la Bibliothèque
15. CCU – Demande de dérogation mineure de M. Maurice Carrier
16. Correspondance
17. Autres sujets
18. Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

146-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 4 juin 2018.

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018

147-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2018.

7. Approbation et autorisation des comptes à payer

148-2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 102 032,52 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

8. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard informe les membres du conseil qu'il n'a pas pu assister à la dernière rencontre de la Régie toutefois il a pris ses informations et il n'y a rien de spécial à signaler.

9. Rapport d'organismes

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que les deux premières activités de la Chapelle ont eu lieu. Lors de la première activité, une cinquantaine de personnes étaient présentes. La deuxième activité était les festivités entourant la fête nationale, cette activité a été réalisée en collaboration avec l'Association Sportive de Saint-Denis. Plusieurs personnes étaient présentes.

Le Comité de développement de Saint-Denis poursuit ses rencontres avec divers organismes afin de concrétiser le financement du futur dépanneur. Le Comité a entrepris des pourparlers avec le voisin de la cantine en vue d'acquérir cette propriété.

Le lundi 27 août se tiendra une assemblée publique lors de laquelle un compte-rendu sera présenté à la population ainsi que les modalités envisagées pour le financement et la participation de la population. Il y aura également le dévoilement du sondage qui a été fait auprès de la population.

Le Comité consultatif en urbanisme a tenu une rencontre suite à une demande de dérogation mineure dont il sera question un peu plus tard lors de cette assemblée.

M. Jean-Luc Therrien informe les membres du conseil qu'il y a eu un nettoyage des berges. Environ quinze personnes y ont participé. Il est à

même de constater que les plages s’embellissent d’année en année. Le nettoyage se faisant de chaque côté de la rive.

M. Jean Dallaire propose qu’une lettre de remerciements soit envoyée au Comité de la Chapelle ainsi qu’à l’Association sportive de Saint-Denis pour l’activité de la Saint-Jean qui fut couronnée de succès.

10. Voirie

- **Soumission – réparation du tablier d’un pont – rang de la Haute-Ville**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une correspondance du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports en date du 6 février 2018;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la municipalité de procéder à la réparation du plancher en bois du pont # P-10036 situé sur le rang de la Haute-Ville;

CONSIDÉRANT que depuis l’adoption du décret le 16 janvier 2008, la municipalité est responsable de l’entretien de cette partie du pont;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission à Les Entreprises Rémi Charest inc.;

EN CONSÉQUENCE,
149-2018

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la soumission de Les entreprises Rémi Charest inc. pour la réparation du pont P-10036 pour un montant de 3 460 \$ avant taxes.

- **Soumission – remplacement d’une glissière de sécurité – chemin de la Grève est**

CONSIDÉRANT qu’une glissière de sécurité est à remplacer sur le chemin de la Grève est afin d’assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de Les Entreprises Rémi Charest inc. sur laquelle trois options sont proposées;

EN CONSÉQUENCE,
150-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’accepter la soumission de Les Entreprises Rémi Charest inc. soit l’option 1 pour un montant de 7 905,35 \$ avant taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ.

11. Modification de la date de la séance publique du mois d’août

CONSIDÉRANT que lors de la séance publique de décembre 2017, la municipalité a adopté par la résolution # 197-2017 les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil pour l’année 2018;

CONSIDÉRANT que pour des motifs incontrôlables, nous ne pouvons tenir la séance publique du mois d’août à la date prévue;

EN CONSÉQUENCE,
151-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance ordinaire du conseil municipal du mois d’août est déplacée au mardi 28 août 2018 plutôt que le lundi 27 août 2018.

Un avis public à cet effet sera affiché aux endroits habituels.

12. Avis de motion – règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

M. le conseiller Dany Chénard, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

13. Présentation du projet de règlement numéro 334 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

M. le conseiller Dany Chénard présente un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Ce projet de règlement a pour objet :

D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;

Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;

Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;

Assurer l'application des mesures de contrôles aux manquements déontologiques.

14. Soumission plancher de la Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT	que la municipalité devra procéder au remplacement du plancher de la Bibliothèque municipale du Complexe municipal;
CONSIDÉRANT	que ces travaux sont devenus nécessaires, vus l'état de dégradation du plancher;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a reçu une soumission de Zone Garage BSL pour un montant de 9 250 \$ avant taxes pour l'application de polyurea;

EN CONSÉQUENCE,
152-2018

Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Zone Garage BSL pour un montant de 9 250 \$ avant taxes.

Cette dépense est financée par la TECQ.

15. CCU (Comité consultatif en urbanisme)

Demande de dérogation mineure de M. Maurice Carrier

Suite à la demande de dérogation mineure # D-2018-00037 de M. Maurice Carrier qui souhaite rendre habitable la galerie en cour avant à 1.75 mètre de la limite latérale sud-ouest en plus d'installer une cheminée à 1.52 mètre de cette même ligne latérale, l'article 5.4.2.2 du

règlement de zonage # 171 qui demande une marge de recul de 2 mètres.

Gilles Plourde, accompagné de quelques membres du Comité consultatif en urbanisme sont allés sur place afin de visualiser les travaux selon le plan d'arpenteur fourni.

Attendu que la demande de dérogation vise une galerie qui est déjà existante que le demandeur souhaite fermer afin de la rendre habitable et qui fera partie de l'ensemble du bâtiment;

Attendu que le bâtiment a quant à lui une marge de recul à 1.87 mètre et la galerie existante, partie avancée, est de 1.75 mètre alors qu'une marge de recul exigée par le règlement municipal est de 2 mètres;

Attendu que l'inspecteur, M. Gilles Plourde, a demandé au propriétaire de rencontrer le voisin, M. Michel Tremblay afin de savoir si ce dernier avait une objection à cette construction et ainsi recevoir une autorisation écrite de ce dernier;

Attendu que Monsieur Maurice Carrier devra faire une demande par écrit à son voisin, M. Michel Tremblay afin d'avoir son aval pour cette demande de dérogation;

Attendu que le bâtiment a une marge de recul de 1.87 mètre, il serait possible de demander à M. Carrier de faire modifier son plan d'arpentage afin que la construction de son agrandissement habitable soit également à 1.87 mètre en respectant ainsi ses droits acquis;

Attendu que la construction de la cheminée sera tout de même dérogatoire, car elle sera construite de sorte qu'elle excédera vers l'extérieur jusqu'à 1.64 mètre de cette même limite latérale;

Après délibération;

Il est proposé par M. Albert Pelletier
Et résolu à l'unanimité de :

Demander à M. Maurice Carrier de réviser son plan afin de déplacer la galerie de 12 centimètres et la construction de sorte qu'elle soit à 1.87 mètre de marge de recul tel que le bâtiment.

Et qu'une demande de dérogation soit accordée seulement pour la construction de la cheminée à 1.64 mètre de la limite latérale.

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

153-2018

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la dérogation mineure seulement pour la construction de la cheminée à 1.64 mètre de la limite latérale.

16. Correspondance

16.1 MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Lettre informant les municipalités à l'effet que les informations concernant la proportion médiane du rôle et le facteur comparatif seront dorénavant transmises par courriel.

16.2 Le Cercle de Fermières de Saint-Denis

Le Cercle a remis à la municipalité un chèque au montant de 50 \$ pour l'utilisation des locaux pour des cours de peinture.

16.3 MRC de Kamoursaka

La MRC de Kamouraska a remis un chèque à la municipalité pour un montant de 1 800 \$ en référence à des revenus provenant du parc éolien Ronceveaux.

16.4 Maison de la famille du Kamouraska

	Remerciements à la municipalité pour la collaboration à la campagne de financement afin de créer un espace de jeux pour les enfants et les parents du Kamouraska.
CONSIDÉRANT	16.5 Financement de l'activité «Camping lecture» que la municipalité a participé au financement de l'activité «Camping lecture» par sa résolution # 133-2018 pour un montant de 150 \$;
CONSIDÉRANT	que la résolution adoptée lors de la séance du 4 juin a été faite au nom de l'École J.-C. Chapais;
CONSIDÉRANT	que les organisateurs ont informé la municipalité que le paiement doit être plutôt fait au nom de l'École de Saint-Philippe :
EN CONSÉQUENCE, 154-2018	il est proposé par Mme Lynda Lizotte Et résolu à l'unanimité des membres présents de : Abroger la résolution # 133-2018; Confirmer la participation de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie à l'activité «Camping lecture» pour un montant de 150 \$; Émettre un chèque au nom de l'École de Saint-Philippe.
	16.6 École J.-C. Chapais Remerciements Les élèves et le personnel de l'école J.-C. Chapais remercient la municipalité pour sa généreuse contribution au voyage de fin d'année.
	16.7 CJR (Cercle des jeunes ruraux) du Kamouraska <i>Demande de commanditaires</i>
CONSIDÉRANT	que les jeunes du Centre des Jeunes Ruraux du Kamouraska sont à la recherche de commanditaires afin de permettre aux jeunes passionnés d'agriculture de vivre des expériences enrichissantes;
CONSIDÉRANT	que les événements 2018 seront la journée des jeunes ruraux à l'Exposition de Saint-Pascal le jeudi 19 juillet ainsi que la Classique des jeunes ruraux Québécois les 17-18 et 19 août 2018 à St-Agapit;
CONSIDÉRANT	que ces activités sont très valorisantes pour les jeunes et leur permettent de développer leur leadership, leur sens des responsabilités, et ce, tout en représentant leur région;
CONSIDÉRANT	que les frais reliés à ces activités, dont les produits pour la préparation des animaux, la décoration des kiosques d'exposition, etc. sont en partie aux frais des jeunes participants.
155-2018	Pour toutes ces raisons; Il est proposé par M. Jean-Luc Therrien Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal participe financièrement aux projets du Cercle des Jeunes Ruraux du Kamouraska afin d'aider les jeunes à réaliser leurs activités pour un montant de 50 \$.
	16.8 Association Sportive de Saint-Denis <i>Demande d'aide financière pour le terrain de jeux 2018.</i>
CONSIDÉRANT	que l'Association sportive de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget municipal de réserver un montant de 3 000 \$ pour la tenue du camp de jour, afin de payer le salaire d'une monitrice;
CONSIDÉRANT	que ce sont une vingtaine d'enfants qui pourront profiter des activités estivales organisées par l'Association sportive;
EN CONSÉQUENCE	

156-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de déboursier un montant de 2 500 \$, pour la tenue du camp de jour 2018.

16.9 L'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est inc.

Réception du certificat membre honoraire 2018.

17. Autres sujets

Mme Anne Desjardins informe les membres du conseil que cette année une fête pour accueillir les nouveaux arrivants aura lieu.

La municipalité pourrait demander une aide financière de 500 \$ dans le cadre du programme «Fonds de développement des municipalités du Kamouraska».

CONSIDÉRANT

que l'activité entourant l'accueil des nouveaux résidents se tiendra le 2 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,
157-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande d'aide financière de 500 \$ dans le cadre du programme «Fonds de développement des municipalités du Kamouraska» afin de financer l'activité.

Colloque de zone

Mme Desjardins informe les membres du conseil que le colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 6 septembre prochain à St-Cyprien.

CONSIDÉRANT

que lors de ces rencontres les directeurs généraux ont accès à de l'information pertinente dans l'exercice de leur fonction;

EN CONSÉQUENCE,
158-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale Mme Anne Desjardins à assister à cette journée;
à payer un montant d'inscription de 65 \$;

à rembourser ses frais de déplacement.

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil qu'elle a assisté à l'exposition des Fermières. Il y a eu un très bon achalandage. D'autres expositions sont à venir soit les journées qu'il y aura des concerts organisés par la Maison Chapais dans les Jardins.

18. Période de questions

M. Louis-J. Desjardins demande quand le Ministère des Transports interviendra pour corriger les accotements de la route 287.

M. Dallaire, maire lui fait part d'une communication entre la municipalité et l'employé du ministère.

19. Clôture et levée de la séance

159-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 8 h 45.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	442,37 \$
BASE 132	768,03 \$
BMR LA POCATIERE	812,80 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	123,20 \$
CAMILLE DUMAIS INC	1 051,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	747,34 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	60,00 \$
CORPORATION POUR LE MAINTIEN DES LIEUX HISTORIQUES DE ST-DENIS	2 000,00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	521,64 \$
EAU LIMPIDE INC	28,00 \$
ÉCOLE DE SAINT-PHILIPPE	150,00 \$
ÉLECTRO FC SONORISATION ENR	602,47 \$
EXCAVATION ROBERT DIONNE & FILS	51,74 \$
FERME PIERRE GARON	2 101,16 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	8,00 \$
FORTIN DÉCURITÉ MÉDIC	45,42 \$
HÉLÈNE BONENFANT	10,34 \$
JALBERTECH	12 005,36 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	249,49 \$
LE SPÉCIALISTE DU PONCEAU INC	4 599,00 \$
MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA	200,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	43 774,58 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	109,23 \$
OPERATION ENFANT SOLEIL	50,00 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	235,50 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	107,45 \$
RÉAL LÉVESQUE	150,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 780,50 \$
ROGER DUBÉ	242,00 \$
ROLAND ET FRÈRES	34,95 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	26,96 \$
SUZANNE DUBÉ	101,43 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	5 594,18 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	97,49 \$
WSP	7 772,31 \$
	SOUS-TOTAL 90 229,42 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUIN 2018

